



Vie privé et conversation privé.

Par **Pelsma**, le **18/08/2010** à **19:01**

Bonjour,

Je me suis inscrit sur un site de chat ou il est écrit dans la charte que les conversations privés sont surveillées par des modérateurs parfois même mineur.

J'aimerais savoir la légalité de cette surveillance puisque lorsque nous sommes en discussion privé avec un membre du chat, seul moi et la personne communiquons.

Et donc faute d'avoir lu que les modérateurs pouvaient lire nos pvs, j'ai été surpris de constater qu'un modérateur de ce chat se permettait de me dire de quelle et quelle sujet j'étais autorisé à discuter.

Pour donner une idée plus général, c'est comme si sur ce forum, j'envoyai un message privé à un membre, et que les modérateurs les lisaient et si le sujet dont on parle dans ces messages ne leurs plait pas et bien on est banni ou réprimandé.

Est-ce légal ? Puis-je porter plainte pour atteinte à la vie privé ?

Merci

Par **Pelsma**, le **19/08/2010** à **11:34**

UP